

Le traitement des prisonniers
de guerre britanniques en Corée

Le résumé que M. de Weck a établi à la suite de la récente publication du Ministère de la Défense britannique intitulée "Le traitement des prisonniers de guerre britanniques en Corée" ne contient que des indications très succinctes sur la nature et le caractère d'une publication d'une importance et considérable. Le but du mémorandum de M. de Weck n'est pas d'entrer dans des détails ou de traiter le sujet d'une manière complète. Au contraire, il sert uniquement à fournir aux membres de la Présidence des éléments propres à être utilisés lors d'une étude ultérieure, susceptible de constituer une base en vue de décisions qui éventuellement s'imposeraient à l'examen de ce problème qui doit intéresser le Comité à divers points de vue. Une analyse détaillée comprenant 25 pages a déjà été préparée par M. de Weck sur ladite publication britannique; elle est prête à être radiographiée.

Quant à la publication britannique elle-même, je voudrais faire ci-après quelques remarques d'ordre général :

- 1) L'analyse britannique - comme toutes les publications de ce genre faites par le Gouvernement britannique - a été établie avec le plus grand soin. Il convient donc de considérer ses conclusions comme étant modérées plutôt qu'exagérées.
- 2) La publication a eu une très grande répercussion non seulement sur le public et la politique britanniques, mais elle a également été largement discutée dans les pays du Commonwealth et aux Etats-Unis.
- 3) Selon des informations britanniques, un débat général va probablement s'engager sous peu à la Chambre des Communes. Le Gouvernement britannique a déjà répondu à de nombreuses questions qui lui ont été posées et a fait une déclaration concernant certaines questions relatives avant tout à la politique intérieure et les changements qui interviendraient sur ce plan.
- 4) Il est fort probable que, dans les milieux officiels et le public britanniques, il y ait tendance à considérer les expériences faites par les prisonniers de guerre britanniques en Corée indépendamment de la situation légale - de la ratification ou non-ratification des Conventions de Genève - comme preuve de la non-application de ces Conventions par la Chine et la Corée du Nord.